

Appel à projets
Renforcement des capacités de recherche dans les Pays les Moins Avancés

SECTION 1. CONTEXTE

L'environnement et la qualité de la recherche menée et produite dans les pays les moins avancés (PMA) sont influencés par plusieurs facteurs, dont notamment: une faible capacité individuelle et institutionnelle en terme d'expertise dans la recherche de pointe, des programmes de master et doctorat limités, des possibilités de financement faibles, une insuffisance des infrastructures et peu d'accès aux données, une faible connexion de la recherche avec les milieux des décideurs, mais aussi aux réseaux internationaux de recherche pour échanger avec leurs pairs, que ce soit au niveau local, régional et mondial. Cet environnement restreint la capacité des chercheurs pour réaliser des travaux crédibles et reconnus, permettant de fonder l'élaboration des politiques publiques. De ce fait, la demande de la société civile pour la recherche reste faible et un cercle vicieux de faible capacité-faible crédibilité-faible demande maintient les chercheurs dans une « trappe à faible capacité de recherche ».

Dans ce contexte, le Global Development Network (GDN), avec l'appui du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), lance un projet spécifique sur le renforcement des capacités de recherche dans les pays les moins avancés; avec un accent sur la recherche scientifique en sciences économiques et sociales, dans le but de fonder l'élaboration des politiques nationales et locales. Par ce projet, le GDN sélectionnera jusqu'à quatre institutions de recherche dans les PMA pour mener un programme de renforcement des capacités de deux ans, qu'elles vont concevoir, proposer et mettre en œuvre, avec l'appui du GDN. Pour plus d'informations concernant la mission et les activités de GDN, cliquez ici.

SECTION 2. L'APPEL À PROJETS

Par cet appel à projets ; le GDN invite les institutions de recherche à proposer un programme de renforcement des capacités de recherche pour une durée de 24 mois (deux ans). Les institutions participantes doivent concevoir le programme sur la base de leurs besoins spécifiques de renforcement de capacité de recherche, et de proposer des interventions dont l'impact est durable.

Le GDN souhaite que les programmes de renforcement de capacités qui lui seront soumis, soient :

- ✓ destinés à soutenir les institutions sélectionnées pour répondre à leurs lacunes en matière de capacité de recherche dans le but d'augmenter et de renforcer leurs compétences de recherche et de sensibilisation de manière durable ;
- ✓ adaptés et appropriés au contexte et aux besoins locaux du pays;
- ✓ conçus pour identifier les capacités et les compétences nécessaires pour les chercheurs pour les aider à concevoir, initier et mener à bien une recherche de qualité sur les questions de

développement et permettant de contribuer, dans leur pays, à l'élaboration de politiques publiques éclairées et dans une perspective de long terme ;
- ✓ ouverts sur les réseaux internationaux de recherche pour favoriser les échanges entre pairs et faire bénéficier les chercheurs de « mentorat » (d'accompagnement) de qualité ;
- ✓ axés sur les sciences économiques et sociales (tout en pouvant s'inspirer des expériences menées dans d'autres disciplines).

La subvention pour chaque établissement sélectionné sera comprise entre 40.000 et 100.000 dollars par an pour une période de 24 mois (deux ans), suivant la portée et la bonne réalisation du programme proposé.

L'accompagnement du GDN: Tout au long du processus de candidature, le GDN fournira une assistance aux candidats dans la définition et la conception des objectifs et la portée de leurs programmes de renforcement des capacités de recherche. Une fois sélectionnées, le GDN travaillera en étroite collaboration avec les institutions partenaires pour leur fournir le soutien nécessaire (au-delà du financement) pour la mise en œuvre effective et le suivi du programme de renforcement des capacités de recherche, et ce, tout au long de la période de subvention. En outre, le GDN impliquera également un panel de conseillers, en vue d'encadrer et de soutenir les institutions partenaires sélectionnées, en fonction de leurs besoins. Ces experts pourront fournir des conseils sur la conception, le développement, la mise en œuvre et l'efficacité des programmes.

SECTION 3. MODE D'EMPLOI POUR CANDIDATER

3.1. CRITERES D'ELIGIBILITE

Qui peut postuler?
- ✓ Cet appel à projet est ouvert aux institutions de recherche non-partisanes et sans but lucratif, dont le siège et l'activité se situe dans certains PMA. Pour la liste des PMA concernés, cliquez ici.
- ✓ Une grande variété d'institutions de recherche peut ainsi participer:
  - o Université
  - o *Think-tank*
  - o Institut de recherche indépendant
- ✓ L'institution qui soumet le programme doit être dirigée et gérée par des membres qui sont des citoyens de pays en développement ou en transition et résidant actuellement dans les PMA. Les candidats peuvent être invités à présenter une preuve officielle de leur citoyenneté et/ou de résidence à tout moment du processus de candidature.

Qui ne peut pas candidater ?
- ✓ Les individus ne peuvent pas candidater en leur qualité propre, mais uniquement en tant que membres d'une institution.
- ✓ Les institutions ayant leur siège dans les pays développés, mais qui travaillent dans les PMA, ne sont pas admissibles.
- ✓ Les membres du personnel, qui sont des citoyens des pays en développement ou en transition, mais résidant actuellement dans un pays développé, ne sont pas admissibles pour représenter l'institution.
- ✓ Les organisations multilatérales, bilatérales et autres donateurs (DFID, BID, CRDI, FMI, agences des Nations Unies, Banque mondiale,… etc.) ne sont pas admissibles.

- ✓ Les soumissions de projets pour le financement de conférences et de séminaires indépendants ou l'achat d'équipement ne seront pas considérées.

3.2. CANDIDATURE

Les institutions intéressées doivent préparer et soumettre leur proposition de programme de renforcement des capacités de recherche. La proposition doit fournir une description des lacunes et des besoins majeurs pour l'établissement et recommander des interventions visant le renforcement des capacités de recherche innovantes et bien définies pour y remédier. Les institutions doivent choisir quelques objectifs de renforcement des capacités de recherche et, pour cela, elles peuvent s'appuyer sur la «boîte à outils» ci-dessous. Pour chaque catégorie générique, différentes combinaisons et innovations sont possibles:

- ✓ Ateliers qui mettent l'accent sur « la façon de concevoir et de mener des recherches empiriques » (comment rédiger une proposition de recherche, choisir et adapter la méthodologie à la question de recherche, présenter les résultats… etc.)
- ✓ Ateliers méthodologiques thématiques ou disciplinaires
- ✓ Programmes de formation spécifiques sur la collecte et le traitement de données, la modélisation, visant à développer les compétences analytiques
- ✓ Séjours de recherche, conférences données par des experts régionaux et mondiaux dans le domaine ou la méthodologie proposée, programme d'échange de l'université à d'autres pays en vue d'étendre leurs compétences en « mentorat »
- ✓ Programmes d'accompagnement en ligne ou *in situ* sur les méthodes pour les jeunes chercheurs
- ✓ Séminaires et ateliers sur les développements contemporains de la recherche pour les chercheurs et enseignants en milieu de carrière, pour améliorer les échanges entre pairs et la progression continue
- ✓ Bourses pour les étudiants de cycle Master Recherche et incitations pour poursuivre en doctorat
- ✓ Petites subventions ou bourses pour permettre aux chercheurs de participer à des cours d'été pertinents dans des universités du monde entier
- ✓ Allocations de thèse - subventions partielles pour la recherche sur le terrain ou la collecte de données primaires, présentations d'articles dans des conférences internationales, court séjour dans une université de pointe avec un mentor assigné
- ✓ Mentorat (à la fois par des chercheurs de très haut niveau, mais aussi par des chercheurs en milieu de carrière).

À noter: Les propositions de programmes de renforcement des capacités de recherche, ouverts à d'autres institutions du pays sont bienvenues.

3.3. CANDIDATURE EN 2 ETAPES:

Le processus de candidature s'effectue en deux étapes:

Etape I - Expression d'Intérêt (EoI): Dans un premier temps, les candidats doivent soumettre une « expression d'intérêt » (« EoI ») en présentant les objectifs du programme de renforcement des capacités de recherche et la façon dont ces objectifs seront mis en œuvre et atteints.

Les directives pour soumettre une expression d'intérêt (EoI) sont les suivantes:

A. L'EoI doit être présenté sous forme d'un fichier Word. La proposition doit être inférieure ou égale à 4 pages. Le format doit être en Times New Roman, 11 points, interligne simple, et une marge de format « normal ».
B. Les documents suivants doivent être joints en annexe à l'EoI:
    1. Déclaration succincte sur la façon dont le programme de renforcement des capacités de recherche proposé et les objectifs généraux de ce projet s'inscrit dans le plan stratégique de l'institution candidate (*pas plus de 2 pages*)
    2. Documents institutionnels de référence:
        i. Mission et mandat de l'établissement qui candidate ;
        ii. Statut juridique de l'établissement et preuve de la localisation du siège ;
        iii. Brève description de l'expérience passée de l'établissement dans la mise en œuvre et la gestion des programmes de renforcement des capacités de recherche plus ou moins similaires (y compris les évaluations institutionnelles si disponibles) ;
        iv. Curriculum Vitae du coordinateur et de tous les membres de l'équipe du projet.

C. La date limite pour la soumission de l'EoI est le **18 Juillet 2014** (18h00 Indian Standard Time). Toutes les candidatures ou documents reçus après cette date ne seront pas considérés.
D. Pour soumettre votre EoI, cliquez ici.

Etape II – PROPOSITION COMPLETE: **Seuls les candidats éligibles et retenus après la première phase de sélection** seront invités à soumettre leur proposition complète. Lors de la préparation de la proposition complète, les candidats doivent garder à l'esprit les critères de sélection ci-dessous :

A. La proposition complète doit être présentée sous forme d'un fichier Word. La proposition doit être inférieure ou égale à 15 pages. Le format du texte doit être en Times New Roman, 11 points, interligne simple, et une marge de format « normal ».
B. La proposition complète doit inclure toutes les sections ci-dessous dans un seul et même fichier Word:
    1. Page de couverture de la proposition
    2. Table des matières
    3. La proposition complète avec une description détaillée des objectifs du programme de renforcement des capacités de recherche, un plan détaillé sur la façon dont ces objectifs seront mis en œuvre et suivis, ainsi que des informations sur la façon dont les résultats seront évalués
C. Les documents suivants doivent être joints en annexe :
    1. Budget détaillé et calendrier de travail;
    2. Une copie de la dernière évaluation (audit financier) de l'institution (si disponible)
    3. Le GDN fournira un court questionnaire sur les activités et les pratiques financières. Les candidats doivent le remplir et le joindre en annexe à leur proposition.

D. La date limite pour la soumission de la proposition complète est le **2 Septembre 2014** (18h00 Indian Standard Time). Toutes les candidatures ou documents reçus après cette date ne seront pas considérés.
E. Le lien pour soumettre la proposition complète ne sera activé qu'une fois la première étape de sélection réalisée (fin juin).

3.4. À RETENIR:

- La procédure de candidature se fait en 2 étapes : phase I - EOI (expression d'intérêt) ; phase II - proposition complète. Seuls les candidats éligibles et retenus après la phase I seront invités à soumettre une proposition complète lors de la phase II.
- Les candidatures peuvent être soumises en anglais ou en français.
- Une institution ne peut soumettre qu'une seule candidature.
- Les candidatures incomplètes ne seront pas étudiées.
- Les informations et détails fournis (y compris les détails institutionnels) doivent être corrects et vérifiables. Toute information fallacieuse impliquera l'annulation de la candidature.
- Le GDN accepte les candidatures uniquement sous format électronique. Les autres modes de candidatures, quels qu'ils soient, ne seront pas acceptés. Les candidatures dument remplies selon les critères mentionnés ci-dessus seront à envoyer à www.gdn.int/rcbplatform-fr.
- Pour toute question, vous pouvez nous écrire à rcb2014@gdn.int.

À noter: les programmes de renforcement des capacités de recherche sélectionnés et soutenus par le GDN doivent être effectués conformément aux normes d'éthique professionnelle en vigueur, que ce soit concernant le plagiat, la confidentialité liées aux enquêtes et collecte de données sur les personnes, l'utilisation transparente des ressources financières et humaines. Dans leurs propositions, les candidats sont tenus de prendre en compte clairement toutes les questions éthiques liées à leur programme.

De plus, le GDN réprouve toute forme de malhonnêteté, dont le plagiat. Le plagiat est l'utilisation (en partie ou en totalité) non autorisée du travail, idées ou écrits, d'autres personnes en les présentant comme le résultat de ses propres travaux. En cas de plagiat, le GDN prendra des mesures immédiates telles que, entre autres, le retrait du financement pour un tel bénéficiaire reconnu coupable de plagiat et ce, à n'importe quelle étape du projet.

SECTION 4. CRITERES DE SELECTION

Les candidatures éligibles et complètes seront examinées et évaluées par un comité de sélection, sur la base des critères suivants :

Qualité de la proposition :

- L'évaluation des besoins: quels sont les défis de l'institution pour le renforcement des capacités de recherche ? Dans quelle mesure le projet proposé est durable à moyen et long terme ? Est-il approprié au contexte local et l'environnement de la recherche dans le pays concerné ?
- Le suivi et l'évaluation: est-ce que la proposition précise clairement les objectifs du programme en matière de renforcement des capacités de recherche? Comment l'institution envisage le renforcement des capacités de recherche dans le programme? Y at-il une analyse de la conduite du changement ? Quels outils seront utilisés pour surveiller la mise en œuvre et les progrès par rapport aux résultats attendus ?
- Clarté et cohérence: Compte tenu de l'évaluation des besoins, dans quelle mesure le programme est-il bien adapté et justifié ? Le programme proposé s'inscrit-il dans une stratégie générale pour l'institution ?
- Faisabilité: le programme proposé est-il réaliste au regard du contexte régional ou national. Est-ce que l'institution a bien évalué les risques et mis en place des mesures ou stratégies pour les absorber ?

- Les bénéficiaires du programme et son ampleur: qui sont les principaux bénéficiaires du programme proposé? Comment l'institution envisage-t-elle d'identifier et de sélectionner les bénéficiaires? Quelle est l'étendue et la portée du programme proposé ?
- *Value for money* : le programme est-il susceptible de produire des résultats efficaces en termes de renforcement de capacité à coût optimal ?
- Calendrier et budget: est-ce que le calendrier et les prévisions budgétaires sont suffisamment détaillés, clairs et réalisables ?

Capacités institutionnelles:

- Engagement à renforcer les capacités de recherche: est-ce que le mandat de l'institution à long terme est de renforcer les capacités et les besoins dans des environnements de faible capacité de recherche.
- Capacité et expertise de l'institution : est-ce que l'institution est bien placée pour mettre en œuvre et gérer des programmes de renforcement des capacités ? A-t-elle une expérience passée de mise en œuvre et gestion de programmes qui ont fait leurs preuves ?
- Expertise et savoirs: L'institution a-t-elle l'expertise en interne pour élaborer et offrir des programmes de renforcement des capacités ? Dans quelle mesure l'institution peut-elle fédérer ou attirer des ressources extérieures pour exécuter ces programmes ?
- Réseau: Est-ce que l'institution a des liens avec d'autres organisations qui mettent en œuvre des programmes similaires dans le pays ou la région ? Quelle est l'efficacité de son réseau pour avoir accès à l'information et créer des liens avec d'autres parties prenantes ?
- Contrôle qualité: est-ce que l'institution a une structure de gouvernance transparente ? Quels sont les procédés de suivi du projet et de mesure des résultats ?
- Potentiel à long terme : au-delà de la période de 2 ans financée par le GDN et le CRDI, quelles sont les perspectives de poursuite et d'extension du programme ?

Les candidats seront informés de la décision du comité de sélection à la mi-Septembre 2014.

À noter : le GDN se réserve le droit de modifier, d'annuler ou de ne pas accorder des subventions à n'importe quel stade de l'appel à candidatures.